

REPUBLIQUE FRANCAISE



Direction des ressources humaines  
LB/LBe  
N°2019-1213

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20191120-LBE2019AR1213-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019

Affichage : 29/10/2018

ARRETE

**PORTANT DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE  
DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS  
ET AUX QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES  
INFORMATIONS PUBLIQUES (PRADA).**

Le maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.4231-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment en ses articles L.330-1 et R.330-2 à R.330-4 ;

Considérant que la commune de Soisy-sous-Montmorency est tenue, en application des dispositions des articles L.330-1 et R.330-2 du code relations entre le public et l'administration, de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et aux questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA),

ARRETE

**Article 1** – Madame Elodie DEROSEREUIL, responsable du service culturel, est désignée responsable de l'accès aux documents administratifs et aux questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) pour la commune de Soisy-sous-Montmorency.

**Article 2** – Madame Elodie DEROSEREUIL est chargée, en cette qualité, de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- Assurer la liaison entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Madame Elodie DEROSEREUIL est également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licences de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à la commune de Soisy-sous-Montmorency qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

**Article 3** – Les coordonnées professionnelles de Madame Elodie DEROSEREUIL sont les suivantes :

Hôtel de ville  
2 avenue du Général de Gaulle  
95230 Soisy-sous-Montmorency  
Tel : 01.34.05.20.57 / courriel : [prada@soisy-sous-montmorency.fr](mailto:prada@soisy-sous-montmorency.fr)

H

**Article 4** – La désignation est réalisée par Monsieur Luc STREHAIANO, Le Maire, dont les coordonnées sont les suivantes :

Hôtel de ville  
2 avenue du Général de Gaulle  
95230 Soisy-sous-Montmorency  
Tel : 01.34.05.20.00 / courriel : [mairie@soisy-sous-montmorency.fr](mailto:mairie@soisy-sous-montmorency.fr)

**Article 5** – Le présent arrêté fera l'objet dans les 15 jours suivant sa prise d'effet :

- D'un affichage sur les panneaux de la mairie prévus à cet effet pendant une durée de 2 mois ;
- D'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Soisy-sous-Montmorency ;
- D'une publication sur le site internet de la commune de Soisy-sous-Montmorency ;
- D'une information auprès des services municipaux matérialisée par la diffusion d'une note de service.

**Article 6** - La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent et dont un exemplaire sera transmis à la CADA.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le **20 NOV. 2019**

Le Maire  
Vice-président délégué du Conseil départemental  
  
Luc STREHAIANO

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

le 21 11 / 2019

